Modalités d’organisation des formations

L’École de Conduite de Vincennes organise les formations théoriques et pratiques sur rendez-vous. Les horaires, les supports utilisés et les modalités de suivi sont présentés ci-dessous afin que chaque élève connaisse le déroulement de sa formation.

Horaires des formations

Formation	Du lundi au vendredi	Samedi
Code en salle sur rendez-vous	14 h à 19 h	10 h à 12 h
Conduite	8 h à 19 h	8 h à 15 h

Formation théorique en salle

Les séances de code ont lieu dans le local agréé de l’école de conduite. Elles sont accessibles sur rendez-vous : les élèves ne viennent pas librement sans réservation.

- Des séries de code sont proposées à partir de supports pédagogiques adaptés.
- Les séances corrigées et les cours théoriques sont organisés sur rendez-vous et animés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Le samedi, la correction des séries est animée par l’enseignant.
- Les explications portent notamment sur les dix thèmes de l’épreuve théorique générale et sur les principaux risques routiers : alcool et stupéfiants, vitesse, ceinture de sécurité, distracteurs, partage de la route et éco-conduite.

Formation théorique à distance

Les élèves qui ne peuvent pas venir en salle peuvent souscrire, en complément de leur formation, un accès EasyWeb de Codes Rousseau. Cette option, facturée 65 €, permet de s’entraîner à distance sur Internet. L’activité et la progression de l’élève peuvent être suivies par l’école de conduite.

Formation pratique

Les leçons de conduite sont programmées sur rendez-vous, selon les disponibilités de l’élève et de l’école de conduite. Elles peuvent être organisées par séances d’une heure, d’une heure trente ou de deux heures, selon les besoins pédagogiques.

- Chaque heure comprend l’accueil et la définition de l’objectif, la conduite effective, puis un bilan de la séance.
- La progression est suivie dans le livret d’apprentissage numérique de l’élève, conformément au Référentiel pour l’éducation à une mobilité citoyenne.
- Les cours se déroulent en agglomération, sur route et sur voie rapide. Les manœuvres sont travaillées dans des lieux adaptés.
- Les véhicules à boîte manuelle ou automatique sont homologués pour l’enseignement de la conduite, assurés et entretenus régulièrement.
- En fin de formation, un ou plusieurs examens blancs peuvent être réalisés afin d’évaluer le niveau de l’élève avant sa présentation à l’examen pratique.

Information du public

Ces modalités sont consultables sur le site Internet de l’École de Conduite de Vincennes. Une version imprimable peut également être demandée au bureau ou par mail.